



SAINT-JEAN-DE-L' ÎLE-D'ORLÉANS

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée**

QUE le 21 janvier 2019, le règlement 2018-360, modifiant le règlement de construction 2005-236 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire, a été adopté.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d 'Orléans, lundi, 21 janvier 2019

Andrée Martin-Lambert
Directrice-générale & secrétaire-trésorière adjointe